



Résumé d'évaluation



International
Labour
Office

Evaluation
Office

Ensemble contre le travail des enfants (PROTECTE)

Faits rapides

Pays : Tunisie

Evaluation à mi-parcours : 2018

Mode d'évaluation : Indépendant mi- parcours

Unité d'administration : Bureau de Pays de l'OIT en Alger

Unité technique : Bureau Régional de l'OIT pour l'Afrique

Gestionnaire de l'évaluation : Clara Ramaromanana

Nom de l'évaluateur: Artur Bala

Fin du projet : Août 2020

Code du projet : TUN1602USA

Donateur & Budget de projet : USDOL (US\$ 3,000,000)

Mots-clés : Travail des enfants, travaux dangereux, prévention, retrait, renforcement de capacités, connaissances, mobilisation sociale, éducation, modèle testé, système de suivi, modèles de réintégration.

Contexte

Résumé de l'objectif, logique et structure du projet

L'objectif général du projet est d'appuyer le gouvernement tunisien et les principales parties

prenantes à mettre en œuvre le Plan d'action national (PAN-TN) de lutte contre le travail des enfants à travers le renforcement des capacités techniques du Ministère des Affaires Sociales (MAS), des organisations de travailleurs (UGTT) et des organisations d'employeurs (UTICA et UTAP) en matière de lutte contre le travail des enfants. Le projet vise également à renforcer la collaboration et la coordination avec les principales parties prenantes telles que, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors, le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la justice et d'autres ministères et organismes, des institutions (telles que le Ministère de la santé, l'Institut national de la statistique, le Ministère de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'agriculture, des ressources en eau et de la pêche) et d'autres partenaires au développement. Un appui sera également fourni aux parties prenantes dans leur efforts d'éliminer le travail forcé et en particulier en relation avec la traite des personnes.

Le projet fournit de l'assistance technique aux structures gouvernementales et aux partenaires sociaux en vue de la concrétisation de 5 axes prioritaires du PAN-TN.

Situation actuelle du projet

A ce jour, les activités du projet se sont focalisées sur un cycle de formations à l'adresse

des représentants des différents ministères, des représentants des partenaires sociaux et des journalistes. Le projet a appuyé le MAS dans la rédaction (i) de la liste des travaux dangereux conformément à la Convention 182 et (ii) du projet-décret pour la constitution de l'Unité de gestion de la lutte contre le travail des enfants. Pour les prochaines étapes, les activités du projet concerneront (i) une campagne de sensibilisation et de communication sur le travail des enfants et (ii) un test pilote pour la mise en place d'un système de suivi du travail des enfants dans 2 régions.

But, portée et destinataires de l'évaluation

L'objectif principale de cette évaluation est d'apprécier la réalisation et proposer des recommandations argumentées pour les étapes suivantes pour apporter le cas échéant, des ajustements dans l'exécution du projet. Les informations seront utilisées par le projet, les mandants, les autres unités du BIT ainsi que les partenaires de mise en œuvre du projet. Une présentation préliminaire de cette évaluation a fait l'objet de discussion lors d'un atelier de restitution avec tous les partenaires clés.

Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation vise à offrir une appréciation de la performance du projet sur 5 domaines reconnus dans la littérature et la pratique de l'évaluation à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, l'impact et la pérennité.

Dans l'objectif de fournir les éléments d'appréciation nécessaires pour chacun de ces domaines, la méthodologie proposée pour l'évaluation s'inspire de la méthode du « Monitoring orienté vers les résultats (ROM) »¹ et qui répond aux lignes directrices du BIT en matière d'évaluation. L'approche

méthodologique ROM traduit les 5 critères d'évaluation ci-dessus présentés en un ensemble de questions principales d'évaluation qui sont transformées à travers un système de notation facile et intuitif en des indicateurs de performances, donnant un aperçu global sur les performances du projet. La collecte d'informations est basée sur (i) la revue documentaire, (ii) des entretiens individuels ou de groupe avec toutes les parties prenantes (iii) complétée par des enquêtes qualitatives auprès des bénéficiaires des formations – formateurs et personnel formé.

Principaux résultats & Conclusions

Globalement, PROTECTE fait preuve de bonnes à très bonnes performances sur l'ensemble des critères d'évaluation.

En ce qui concerne la pertinence, PROTECTE se révèle être en ligne avec les objectifs nationaux en matière de lutte contre le travail des enfants tels qu'élaborés par le PAN-TN qui constitue le document de référence pour l'orientation des politiques publiques en la matière. PROTECTE a également bénéficié de la structure de gouvernance du PAN-TN à travers un comité – le Comité de Pilotage – regroupant l'ensemble des parties prenantes, ce qui est un facteur positif pour garantir la cohésion des parties prenantes en vue d'atteindre les objectifs du projet.

En termes d'efficacité, PROTECTE a aujourd'hui réalisé en très bonne partie le Résultat 1 (sur 5 au total) avec (i) la formation de 19 formateurs et de 164 points focaux au sein des parties prenantes, (ii) l'appui technique pour la révision de la liste des travaux dangereux pour les enfants et (iii) la rédaction d'un projet de

¹ Voir pour plus de détails « Manuel ROM– Result-oriented Monitoring », Commission Européenne, Avril 2009.

décret ministériel pour la mise en place au sein du MAS de “l’Unité de gestion de lutte contre le travail des enfants”. Les produits de ces activités trouvent une appréciation très positive auprès des bénéficiaires et des organismes de leur tutelle. La réalisation de l’enquête pré-situationnelle CAP sur le travail des enfants, de même que l’élaboration de la stratégie de communication qui s’en inspire, élaborée en septembre 2018, ont préparé le terrain à l’exécution d’une partie importante des activités de sensibilisation au large public relevant du Résultat 3 alors que les actions relatives aux Résultats 4 viennent de démarrer.

Les activités relevant du Résultat 2 ont été décalées. En effet, l’équipe de projet en coordination avec le Comité de pilotage ont considéré que le système d’information sur le travail des enfants notamment le processus d’identification des informations/données ainsi que leur collecte, requièrent la coordination de toutes les parties prenantes aux niveaux local, régional et central. Or, les mécanismes de coordination entre les parties prenantes relevant du Résultat 1, sont actuellement en cours d’élaboration.

PROTECTE présente de bonnes prémisses d’impact dans la mesure où le projet a induit une dynamique positive au niveau central des structures impliquées et a également créé des espoirs sur le plan local. Son impact le plus important se situe au niveau de la prise de conscience sur le sujet par les différentes parties prenantes avec 84% des points focaux déclarant que les activités de PROTECTE leur ont permis d’acquérir de nouvelles connaissances sur les thématiques en relations avec le travail des enfants.

Quelques retards sont observés en rapport avec la production d’outputs intermédiaires (l’enquête pré-situationnelle) mais qui ne semblent pas à ce jour pouvoir compromettre la bonne marche du projet même s’ils interpellent

à une meilleure prise en compte des hypothèses et des risques liés aux activités programmées.

La consolidation des résultats de PROTECTE nécessite une plus grande volonté d’action et d’engagement de la part du Ministère des Affaires Sociales (MAS) malgré ses appuis actifs. Le Comité de pilotage du projet et la Présidence devraient s’engager plus activement en vue de faire aboutir les activités relatives à l’harmonisation du cadre légal et à la mise en place de l’Unité de gestion de la lutte contre le travail des enfants. De même, le rôle du Comité de pilotage est fondamental en ce qui concerne l’implication effective dans le projet de l’ensemble des parties prenantes et notamment le Ministère de l’éducation.

Recommandations, Leçons apprises et Bonne pratique

Principales recommandations et suivi

R1 : S’assurer de l’engagement du MAS en vue de la promulgation des différents textes juridiques relatifs au travail des enfants qui ont résulté du projet et qui sont du ressort du MAS.

R2 : **S’engager avec les membres du COPIL**, en particulier avec les représentants du Ministère de l’éducation, du Ministère de la formation professionnelle et de l’emploi et de l’UGTT dans des actions concrètes en vue de renforcer la lutte contre le travail des enfants au niveau de ces institutions.

R3 : Renforcer la collaboration avec le Ministère de l’éducation à qui revient une partie importante des responsabilités dans l’exécution du PAN-TN et s’assurer de l’appropriation du PROTECTE par ce ministère.

R4 : Accélérer l’élaboration de circulaires ou conventions officielles relatives à la coordination entre les ministères clés et le

Ministère de l'éducation en vue de s'assurer et de consolider, entre autres, l'implication dans le projet de ce dernier.

R5 : Mettant à profit l'engagement du MAS à tous les niveaux, sa position clé dans l'exécution du PAN-TN mais aussi la dynamique positive créée par le projet, le moment est venu de s'engager dans la préparation de la loi modifiant le Code du Travail et de la soumettre à l'Assemblée des représentants du peuple au cours de l'année 2019.

R6 : Encourager les différentes parties prenantes au projet à recourir à la diffusion d'informations statistiques ou émanant de la recherche portant sur le travail des enfants notamment à travers leurs publications périodiques (eg, les rapports annuels des institutions) destinées à un large public.

R7 : Rétablir la collaboration avec les journalistes ayant participé aux formations relatives au travail des enfants et assurer le suivi des actions qu'ils ont pu entreprendre sur le thème du travail des enfants (productions média, participation dans des événements traitant du travail des enfants etc.)

R8 : Développer de manière plus détaillée les hypothèses et les risques associés à la réalisation des activités du projet.

R9 : Renforcer les capacités des acteurs locaux en relation avec la phase pilote d'implémentation du système de suivi du travail des enfants à Jendouba et Sfax.

R10 : Appuyer les différentes structures de première ligne de la lutte contre le travail des enfants (inspecteurs du travail, travailleurs sociaux) dans l'élaboration des plans d'actions institutionnel/individuel afin de les impliquer dans des actions concrètes sur le terrain.

R11 : Veiller à renforcer la compréhension par les points focaux des méthodes et pratiques internationales de lutte contre le travail des

enfants et leur applicabilité dans le contexte tunisien.

R12 : En coordination avec USDOL, considérer une extension des activités du projet à orienter notamment envers (i) le renforcement des capacités des acteurs de la première ligne (inspecteurs du travail, travailleurs sociaux) et (ii) l'amélioration de modalités de coordination sur le terrain et (iii) des activités supplémentaires en relation avec la stratégie de communication contre le travail des enfants nouvellement approuvée.

R13 : En coordination avec l'USDOL, envisager à étendre l'action pilote de Sfax et de Jendouba à d'autres régions en raison de la dynamique positive enclenchée par le projet dans ces 2 zones.

Principales leçons apprises et bonnes pratiques

Premièrement, **la démarche largement participative adoptée par le projet** à toutes les étapes constitue un facteur catalyseur pour l'appropriation du projet. La réalisation du CMEP sur une base collégiale à partir des inputs de toutes les parties est très appréciée par les participants et semble avoir jeté les bases d'une compréhension partagée du phénomène et de la concertation des efforts pour l'exécution des activités du projet.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement des capacités, il est important **d'assurer une base commune de connaissances par l'ensemble des acteurs de la première ligne dans la lutte contre le travail des enfants** notamment envers les 164 points focaux, de même que de garantir une couverture géographique exhaustive des 24 gouvernorats du pays. Au début du projet, la nouveauté de la thématique du travail des enfants et la pluralité des acteurs intervenant rendaient nécessaire d'assurer une « mise à niveau » des connaissances des intervenants à

une plus grande échelle qu'initialement prévu. L'équipe du projet a ainsi fait le choix de **la généralisation des activités des formations** dès mars 2018 – notamment envers les 164 points focaux au niveau local. Ceci a été très apprécié par les parties prenantes la plupart desquelles ne disposaient que peu ou pas d'informations sur le travail des enfants, les aspects réglementaires et les pratiques d'accompagnement y afférents. La reprogrammation des activités pour la 1^{ère} année du projet, semble ainsi avoir été un choix pertinent de nature à renforcer l'efficacité des activités à venir et l'impact du projet.

Troisièmement, et en ce qui concerne les activités au niveau local, **beaucoup de choses peuvent être faites en l'état actuel et avec les moyens en possession des structures** pourvu qu'existent une volonté d'organisation et la sensibilité nécessaire sur la thématique du travail des enfants. A ce titre, l'organisation à Sfax de la campagne de sensibilisation et de contrôle par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'inspection et la prise en charge des enfants en situation inadéquate de travail, montre que l'insuffisance des moyens humains et financiers souvent évoquée est loin d'empêcher une réorganisation plus efficace du travail pouvant conduire à des résultats positifs. A Sfax, la collaboration entre les différentes structures locales résulte du mélange de plusieurs facteurs dont il convient de mentionner :

- Une forte volonté institutionnelle : l'action a été initiée et adossée par le gouverneur de Sfax dès février 2018 accompagnée par un ensemble de recommandations à toutes les parties prenantes.

- Création au sein de la DRAS d'un groupe de travail dédié à la lutte contre le travail des enfants avec une participation large des parties prenantes y compris le ministère de l'intérieur (les forces de sécurité).

- Partage des rôles clairs pour chaque structure intervenante.

- Organisation logistique des déplacements en alternance pour ne pas alourdir particulièrement une seule structure.

- Réalisation d'une campagne d'inspection dédiée au travail des enfants.

- Suivi assuré des cas d'infraction constatés et de la prise en charge des enfants.

- Evaluation de l'action menée et identification des défis à relever.

Une **bonne pratique** peut également être reconnue en relation avec la mise en place du Comité de Pilotage du PAN-TN qui assure la gouvernance du projet. Cela renforce la cohérence du projet avec les objectifs de développement du pays et assurer ainsi l'appropriation par la partie nationale et la durabilité des actions.